

## COMMUNE DE DIEULOUARD

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le Maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

## Note de présentation du Compte Administratif 2023 Budget général

### 1. La section de fonctionnement

#### 1.1 Résultat

##### Résultats de fonctionnement pour l'année 2023

Dépenses de fonctionnement	3 313 486,42 €
Recettes de fonctionnement	4 681 692,52 €
Résultats de l'année 2023	<b>1 368 206,10 €</b>

#### 1.2 Analyse

##### Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux.

##### a) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, aux taxes foncières payées par la commune, ...

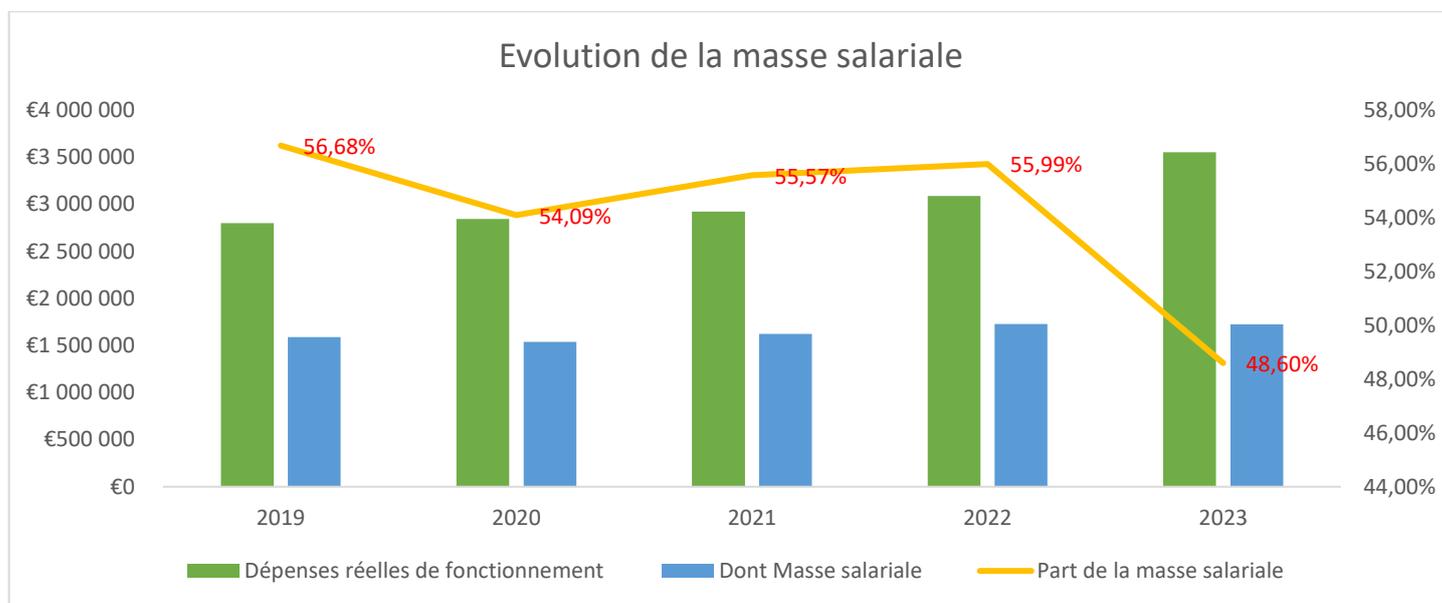
Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 923 002,93 €.

Elles sont inférieures de -112 933 € par rapport au budget prévisionnel. On peut constater qu'elles ont augmenté de 218 498 € par rapport à 2022. Le contexte inflationniste a entraîné cette forte hausse qui concerne principalement l'électricité et le chauffage des bâtiments communaux.

### b) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 1 591 501 € pour l'année 2023. Les charges de personnel ont diminué de 11 095 €. Elles étaient de 1 602 596 € en 2022 et de 1 486 317,00 € en 2021.

Le coût du personnel représente environ 48,49 % des dépenses totales de fonctionnement.



### c) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe principalement les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et la subvention versée au CCAS. Ces charges s'élèvent à 195 574,89 €.

En 2023, les subventions aux associations ont été attribuées pour un montant de 24 187 €.

### d) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 5 809,78 €. Elles étaient de 6 165,64 € en 2022.

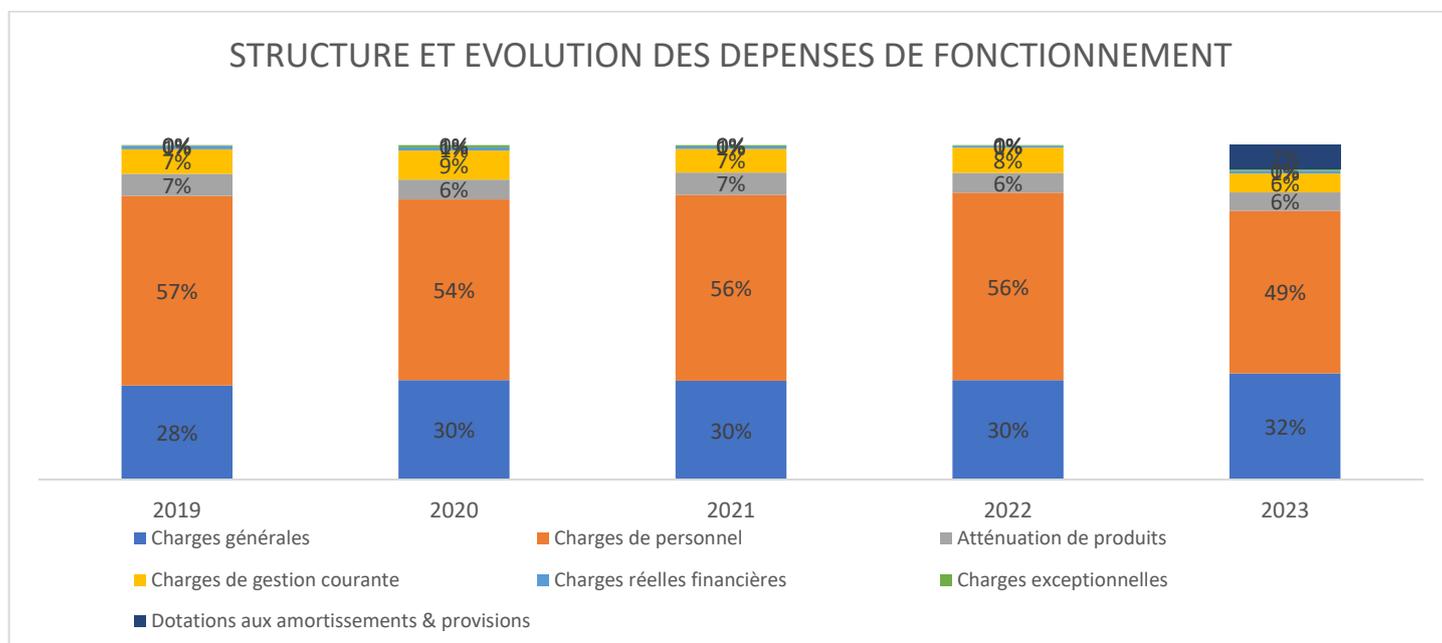
### e) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles ont concerné en partie des subventions exceptionnelles pour un montant de 13 918,20 €.

## **Récapitulatif des dépenses de fonctionnement**

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation
11	Charges à caractère général	704 504,81 €	923 002,93 €	31,01%
12	Charges de personnel	1 602 596,91 €	1 591 501,49 €	-0,69%
14	Atténuation de produits	86 495,00 €	93 050,00 €	7,58%
65	Autres charges de gestion courante	231 008,22 €	195 574,89 €	-15,34%
66	Charges financières	6 165,64 €	5 809,78 €	-5,77%
67	Charges exceptionnelles	4 206,60 €	13 918,20 €	230,87%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00 €	169 223,29 €	
042	Dépenses d'ordre	212 816,90 €	321 405,84 €	51,02%
<b>Total des dépenses</b>		<b>2 847 794,08 €</b>	<b>3 313 486,42 €</b>	<b>16,35%</b>

## STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



### Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

#### a) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit des remboursements des absences des agents contractuels pour un montant de 3 600,92 € en 2023. Il était de 6 326,56 €.

#### b) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

D'un montant de 442 237,75 €, les produits proviennent principalement des activités périscolaires (202 428,25 €). Ils étaient de 319 458,58 € en 2022.

#### c) Les impôts et taxes (chapitre 73)

**Les taux d'imposition communaux sont :**

Taxe sur le foncier bâti : 32,34 %

Taxe sur le foncier non bâti : 29,92 %

Taxe d'habitation : 13,27 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de 7,1 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations. Cette croissance « physique » des bases est notamment le résultat des constructions de nouveaux logements qui connaît un rythme assez dynamique dans notre commune.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>73 111 – Taxes foncières et d'habitation</b>	1 676 271,00 €	1 836 761,00 €	1 980 932,00 €
Variation en pourcentage		+ 9,57% / 2021	+ 7,85 % / 2022
Variation en valeur		+ 160 490 € / 2021	+ 144 171 € / 2022

Le chapitre 73 regroupe également :

- L'attribution de compensation et la dotation de solidarité versées par la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson : 428 430 €
- La taxe additionnelle aux droits de mutation : 130 473 €
- La taxe sur la consommation finale d'électricité : 100 204 €
- La taxe sur les pylônes électriques : 39 160 €
- La taxe sur la publicité extérieure : 26 513 €

#### **d) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)**

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a fortement diminuée depuis 2014.

En 2023, les dotations ont augmenté de 0,01%.

Dotations	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
<b>Dotation Globale de Fonctionnement</b>	442 958 €	439 210 €	434 618 €	434 885 €	428 941,00 €	<b>-1,37%</b>
<b>Dotation de solidarité rurale</b>	241 557 €	253 114 €	266 952 €	282 839 €	293 239,00 €	<b>3,68%</b>
<b>Dotation nationale de péréquation</b>	36 694 €	26 121 €	25 131 €	25 534 €	21 181,00 €	<b>-17,05%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>721 209 €</b>	<b>718 445 €</b>	<b>726 701 €</b>	<b>743 258 €</b>	<b>743 361 €</b>	<b>0,01%</b>

Le chapitre 74 regroupe également :

- Les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales : 82 894 €
- Les compensations de l'Etat au titre des exonérations des taxes foncières : 53 609 €
- Autres attributions et participations (dotation pour les titres sécurisés) : 19 000 €

#### **e) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2023 est de 352 789,45 €.

#### **f) Les produits exceptionnels (chapitre 77)**

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 211 812 €.

Il correspond principalement aux remboursements des absences des agents titulaires : 37 089 €.

### **Récapitulatif des recettes de fonctionnement**

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation
R002	Excédent de fonctionnement reporté	415 774,25 €	415 774,25 €	0,00%
13	Atténuation de charges	6 326,56	3 600,92	-43,08%
70	Produits des services	319 458,58	442 237,75	38,43%
73	Impôts et taxes	2 533 935,81	2 712 350,78	7,04%
74	Dotations et participations	904 736,31	946 083,98	4,57%
75	Autres produits (dont loyers)	374 693,72	359 115,62	-4,16%
77	Produits exceptionnels	194 066,43	211 812,21	9,14%
042	Recettes d'ordre	6 686,84	6 486,26	-3,00%
<b>Total des recettes</b>		<b>4 755 678,50 €</b>	<b>5 097 461,77 €</b>	<b>7,19%</b>

## 2. La section d'investissement

### 2.1 Résultat

#### a) Résultats d'investissement pour l'année 2023

Dépenses d'investissement	3 301 675,95 €
Recettes d'investissement	3 381 552,99 €
Résultat de l'année 2023	<b>79 877,04 €</b>

b) **Excédent à reporter au budget primitif 2024 : 603 343,13 €** (il s'agit de la différence entre les excédents reportés et les résultats de l'année 2023).

c) **Solde des restes à réaliser : 200 015,27 €**

### 2.2 Analyse

#### Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

#### a) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 146 256,00 € en 2023 (99 491,37 € en 2022).

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes.

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est :

Budget	Etablissements	Type d'emprunt	Fin d'engagement	Capital restant dû au 31/12/2023	Montant de l'emprunt initial	Libellé
Général	CREDIT MUTUEL	Taux fixe	30/01/2029	102 892,91 €	250 000,00 €	TRAVAUX DIVERS INVESTISSEMENT
Général	CAISSE EPARGNE	Taux fixe	20/06/2027	80 093,25 €	136 417,44 €	TRAVAUX DIVERS INVESTISSEMENT
Général	CAF 54	Taux fixe	01/10/2033	82 658,00 €	165 316,00 €	PRET CAF POLE ENFANCE
				<b>1 054 750,77 €</b>	<b>1 901 733,44 €</b>	

#### b) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2023 sont les suivants :

- Travaux d'aménagement et de valorisation du site Hamonvaux, des Terrasses du Trême et de Notre Dame des Airs
- Travaux d'aménagement de la place de la République
- Travaux de restauration du monument de Notre Dame des Airs
- Création d'une salle sport/culture au Stade Marcel Crusem, d'aménagement de vestiaires, d'un club house et de toilettes PMR pour le club de foot, d'un bassin de récupération des eaux pluviales et d'une fermeture bardée de la tribune existante,
- Création d'un pumptrack et réalisation d'un terrain synthétique (foot à 5)
- Travaux de désimperméabilisation des cours d'école + création des préaux (Ecole Jean Prouvé et Jean Jaurès)
- Rénovation thermique du Centre socioculturel
- Travaux d'enfouissement des réseaux et renouvellement de voiries.

#### Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2023, les recettes totales d'investissement s'élèvent à 3 905 019,08 €.

Elles comprennent :

- **Les recettes réelles : 2 910 224,78 €**  
Il s'agit des subventions d'investissement reçues hors excédents reportés (fonctionnement et investissement).
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 471 328,21 €

### 3. Synthèse : CAF Nette

